

CONSEIL DE CONSERVATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PRINTEMPS 2017

écoalerte



CANADA
POST



POSTES
CANADA

Postage paid
Publication
Mail

Port payé
Poste-
publications

40050411

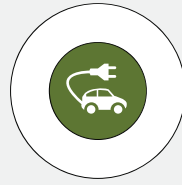
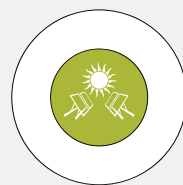
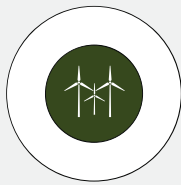
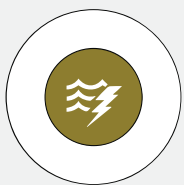
PÊCHE, EAU POTABLE, NATATION : PROTÉGEONS LES EAUX DU N.-B.!

LE RÉSEAU INTELLIGENT INNOVATEUR :

un investissement
dans votre
AVENIR DURABLE



Énergie NB Power



Présidente

John Crompton

Directeurs

John Bird

Deborah Carr

Jean-Eudes Chiasson

Stephanie Coburn

Patrick Colford

Susan Eddy

Jim Emberger

Hannah Grant

Frank Johnston

David MacDonald

Tyler McCready

Teri McMackin

Rob Moir

Liane Thibodeau

Paula Tippet

Allan Vallis

Jessica Vihvelin

Nikole Watson

Personnel

Directrice exécutive

Lois Corbett

Personnel des programmes

Matt Abbott, *sentinelle de la baie de Fundy*

Scott Babin, *BuyLocal NB*

Zachary Bourque, *Conservation des forêts*

Anne Carruzzo, *Traduction*

Louise Comeau, *Solutions pour le changement climatique et l'énergie*

Olivia DeYoung, *Conservation marine*

Tracy Glynn, *Conservation des forêts*

Kaleigh Holder, *stagiaire, Protection de l'eau douce*

Nadine Ives, *Tous dehors pour apprendre*

Brittany MacLean, *jardin des nouveaux arrivants de la ferme de Tula*

COMMUNICATIONS

Corey Robichaud

Emily McPhee

Samantha Phillips, *Vidéographe*

ADMINISTRATION

Stephanie Phillips

CONCEPTION GRAPHIQUE

Stacy Howroyd, design@makeanimprint.ca

Le magazine ÉcoAlerte est imprimé sur du papier certifié FSC à l'aide d'encre végétale. Pour en savoir davantage sur les normes environnementales et sociales rigoureuses de FSC, consultez : ca.fsc.org.

Si vous préférez recevoir uniquement notre version numérique pratique d'ÉcoAlerte (toujours disponible gratuitement sur notre site Web et accessible sur tous les appareils numériques), veuillez nous en informer par courriel, à : info@conservationcouncil.ca.

Il est grand temps de protéger nos bassins hydrographiques!

Le Nouveau-Brunswick regorge de lacs, de rivières et de cours d'eau tous plus magnifiques les uns que les autres. Que ce soit notre côte océanique de 5 000 de, nos grandes rivières et de nos charmants ruisseaux, qui s'écoulent sur 60 000 kilomètres, ou nos près de 2 500 lacs, nous les connaissons tous, nous les aimons tous, et nous avons bien de la difficulté à choisir lequel d'entre eux nous préférons.

Les citoyens de tous les milieux et de toutes les collectivités de la province apprécient à sa juste valeur ce merveilleux héritage naturel. Un sondage d'opinion publique récemment réalisé pour le Conseil de conservation a révélé que la grande majorité des Néo-Brunswickois se préoccupent de la santé de leur eau et pensent qu'elle risque d'être exposée à une pollution trop importante.

C'est pourquoi il est opportun que le gouvernement provincial travaille actuellement au développement d'une stratégie de protection de l'eau globale.

Par le passé, les gouvernements se concentraient presque entièrement sur la pollution industrielle et les eaux usées, et développaient des outils politiques, comme les certificats d'approbation, pour restreindre les excès « en aval ». Ces restrictions ont aidé. **Beaucoup.**

Au fil du temps, le gouvernement a élaboré des plans de protection de l'eau potable un peu plus exhaustifs en établissant de vastes zones tampons autour des puits municipaux et en interdisant certains types d'activités à l'intérieur de ces zones.

Les scientifiques, les experts en environnement et les conseillers politiques du gouvernement ont progressivement reconnu les limites de l'approche « en aval » et de la stratégie axée exclusivement sur l'eau potable, et ont alors préconisé une planification globale fondée sur la science à appliquer à l'échelle du bassin hydrographique.

C'est sur cette approche que doit se fonder

la stratégie gouvernementale actuelle.

Nous pensons que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le gouvernement doit établir un système de classification de base de la qualité de l'eau pour mieux comprendre la santé de nos systèmes hydriques. Déjà adopté dans de nombreuses régions du monde, ce système de classification permettrait de fixer des objectifs transparents pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau.

Ce système sert à « classer » les rivières, les lacs et les affluents à l'aide de paramètres scientifiques (par exemple, oxygène dissout, état nutritionnel et vie aquatique). Les gouvernements travaillent ensuite avec des groupes de chaque bassin hydrographique, dont des entreprises et des organismes communautaires et environnementaux, pour protéger ou améliorer la santé de l'eau. Au fil du temps, ce processus inclusif permet d'assurer le maintien ou l'amélioration de la santé du cours d'eau. Heureusement pour nous, nous pouvons utiliser (ou même améliorer) le règlement actuel de notre importante *Loi sur l'assainissement de l'eau*.

Utilisé dans toute l'Europe, en Nouvelle-Zélande et dans la majeure partie des États-Unis, ce système de protection des bassins hydrographiques a donné lieu à l'établissement de plans de gestion de l'eau et de projets de restauration durables qui permettent de relier les collectivités en amont et en aval.

Le Nouveau-Brunswick a commencé à travailler à la mise en œuvre de ce système fondé sur la science il y a plus de 15, avec pour objectif final de pouvoir classer toutes les eaux de la province, bassin hydrographique par bassin hydrographique.

Il est grand temps que cette intention se traduise dans les faits.



Lois Corbett est la directrice exécutive du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick.

Inscrivez-vous pour faire partie de votre groupe environnemental local dès aujourd'hui!

La cotisation annuelle est de seulement 30 \$/année. Nous avons besoin de votre soutien pour assurer une meilleure défense de l'environnement et la santé des collectivités.

Pour passer une publicité, ou pour vous abonner à ÉcoAlerte, veuillez communiquer avec nous par courriel, à : info@conservationcouncil.ca ou par téléphone, au (506) 458-8747


Conservation Council of New Brunswick
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick



/conservationcouncil



@cc_nb



Julia Linke est la co-auteure d'une étude sur la perte forestière qui affecte le bassin hydrographique de Miramichi.

Données satellite montrant la perte forestière dans le bassin hydrographique de Miramichi

Selon une étude publiée en janvier 2017 dans le journal scientifique le mieux coté en télédétection, le bassin hydrographique de Miramichi subit actuellement une perte forestière qui requière une attention spéciale.

L'auteur de l'article évalue le degré de précision des données par satellite concernant la perte annuelle de forêt (accessible sur Global Forest Watch) survenue sur les 8 520 kilomètres carrés de terres publiques du bassin de la rivière Miramichi entre 2000 et 2012. Le bassin de la rivière Miramichi couvre un quart des 73 000 kilomètres carrés des terres du Nouveau-Brunswick. Les scientifiques, qui ont utilisé des données de l'inventaire de l'exploitation forestière transmises par le ministère des Ressources naturelles (maintenant devenu le ministère du Développement de l'énergie et des ressources) pour évaluer la précision des données sur la perte de forêt, ont constaté que ces données étaient tout à fait fiables lorsqu'on les appliquait à la cartographie des surfaces coupées à blanc de la région forestière tempérée de Miramichi.

L'étude réalisée par Julia Linke et coll. publiée dans Remote Sensing of Environment contient également un résumé de l'exploitation forestière effectuée annuellement dans chacun des sous-bassins du bassin hydrographique de Miramichi ainsi que les taux d'exploitation forestière enregistrés sur les terres de la Couronne et les terres industrielles de la région. Les terres industrielles situées près des cours supérieurs du Sud-Ouest de Miramichi affichaient le taux d'exploitation le plus élevé, ce qui a incité les auteurs à demander l'instauration d'un contrôle

ainsi que la réalisation d'évaluations des impacts environnementaux dans cette région.

Les auteurs de l'étude de 2017 ont relevé que la forêt de Miramichi abritait surtout des épinettes rouges, des sapins baumiers, des érables à sucre ainsi que des espèces en déclin dans la région, comme le pin blanc, la pruche du Canada, le cèdre de l'Est et le hêtre. Durant la période visée par l'étude, quatre grands titulaires de permis d'exploitation des terres de la Couronne se trouvaient sur les terres publiques de Miramichi : le gouvernement provincial (permis auparavant détenu par Weyerhaeuser), Fornebu (anciennement UPM Kymmene), J.D. Irving Ltd. et Twin Rivers (anciennement Fraser Paper Nexfor). Seulement environ 2,6 % des terres de la Couronne de Miramichi étaient cataloguées comme étant protégées. La zone visée par l'étude comprenait également 2 586 kilomètres carrés de terres gérées par des tenures industrielles, à hauteur de 89 % par J.D. Irving Ltd., et 2 110 kilomètres carrés de terres privées.

Le taux d'exploitation élevé des terres du bassin hydrographique de Miramichi gérées par des tenures industrielles est d'autant plus préoccupant qu'en 2012, J.D. Irving a demandé au gouvernement provincial que toutes les terres de la Couronne soient gérées à titre de tenures industrielles de J.D. Irving. C'est uniquement lorsque Halifax Media Co-op et NB Media Co-op ont passé en revue les archives provinciales que cette proposition a été rendue publique.

Donna Crossland, une biologiste détentrice d'une maîtrise en sciences forestières, a rédigé un article d'opinion sur la perte forestière révélée par imagerie

satellite en Nouvelle-Écosse, province voisine du Nouveau-Brunswick. Dans cet article, publié le 17 janvier 2017 dans le *Chronicle-Herald*, Madame Crossland souligne les raisons pour lesquelles la perte forestière est inquiétante : « il faut plusieurs décennies et, dans certains cas, plusieurs siècles, pour que la forêt repousse, surtout dans le cas des espèces d'arbres de plus grande valeur, qui préfèrent l'ombre et possèdent une taille naturellement imposante. »

En 2012, le Conseil de conservation a informé les médias que les données nouvellement obtenues par imagerie satellite montraient que le Nouveau-Brunswick n'abritait plus de vastes zones forestières intactes en sus des trois pourcent de zone forestière protégée, puis a produit une vidéo à cet égard en 2014.

La vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, Kim MacPherson, a relevé dans son rapport de 2015 que le 80 % du bois récolté dans les forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick au cours des vingt dernières années avait fait l'objet de coupes à blanc. Elle recommande que les décisions liées à la gestion des forêts soient fondées sur des données scientifiques.

La récente étude scientifique de Linke et coll., qui valide les données par satellite indiquant la perte de forêt dans le bassin hydrographique de Miramichi et met en lumière une perte forestière extrêmement importante dans les cours supérieurs de la zone sud-ouest de Miramichi, souligne l'urgente nécessité de prendre en considération l'incidence des coupes à blanc généralisées sur la qualité de l'eau et les espèces aquatiques de la rivière Miramichi afin de mieux orienter les initiatives de conservation et de gestion à venir en les alignant sur les priorités des Néo-Brunswickois concernant les valeurs de la forêt.

Par Tracy Glynn

Durant la majeure partie des mois de janvier et février, Dame Nature a déchaîné ses foudres sur notre région; le Conseil de conservation a réalisé de nombreuses interventions à cet égard, notamment en émettant des observations au sujet d'enjeux politiques clés devant des décideurs fédéraux, provinciaux et locaux.

Débat

politique

► Le Conseil de conservation et la sentinelle de la baie de Fundy sont heureux de constater que le Comité permanent de la chambre des Communes sur les pêches et les océans a repris plusieurs recommandations clés concernant la protection du poisson et de l'habitat du poisson dans le rapport qu'il a présenté le 24 février 2017 à l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière. Le Conseil de conservation et la sentinelle de la baie de Fundy faisaient partie des nombreux groupes du pays qui ont demandé l'inclusion d'une solide protection de l'habitat des poissons d'eau salée et d'eau douce dans une nouvelle *Loi sur les pêches*.

► Tracy Glynn, la directrice de la conservation des forêts du Conseil de conservation, s'est jointe à Stop Spraying N.-B. lors de l'assemblée législative du N.-B. du 6 décembre 2016 pour assister à la présentation des signatures recueillies lors d'une pétition contre la pulvérisation de glyphosate en milieu forestier au ministre de l'Environnement, M. Serge Rousselle. Avec ses 27 000 signatures, cette pétition est probablement celle qui a recueilli le plus de signatures de toutes les pétitions soumises à l'assemblée législative du N.B à ce jour.

Pour en savoir davantage sur ces enjeux politiques et prendre connaissance des recommandations du Conseil de conservation, veuillez consulter notre site Web, à : conservationcouncil.ca.

► Avant les réunions publiques que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a consacrées aux mesures prises lors des tempêtes de verglas de janvier, la directrice des Solutions pour le changement climatique et l'énergie, Mme Louise Comeau, a partagé avec le gouvernement les résultats de travaux de recherche ainsi que des recommandations concernant la capacité de la province de s'adapter et de faire face aux événements climatiques extrêmes provoqués par le changement climatique. Sa présentation met en lumière la nécessité d'élaborer un plan de préparation et de réduction des risques à long terme ainsi qu'un plan régional sur les énergies renouvelables pour la Péninsule acadienne.

► Le 27 janvier 2017, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé la formation d'un comité du Cabinet chargé de superviser les mesures prises concernant le plan pour le climat de la province. La participation directe des tous les ministères sous la direction du premier ministre et des ministres du Cabinet faisait partie des recommandations que le Conseil de conservation avait présentées dans son rapport de juillet 2016, dans lequel il proposait un plan audacieux pour faire face aux changements climatiques propres au Nouveau-Brunswick; le Comité tripartite spécial sur le changement climatique a appuyé ce document dans son rapport d'octobre 2016.

► La directrice exécutive du Conseil de conservation, Mme Lois Corbett, n'a pas manqué de réagir au budget de 2017-2018 du gouvernement du Nouveau-Brunswick présenté le 7 février 2017 par la ministre des Finances, Mme Cathy Rogers. Mme Corbett a, en effet, déclaré au *Telegraph-Journal* que le gouvernement

du Nouveau-Brunswick avait manqué une importante occasion en choisissant de ne pas augmenter ses dépenses pour aider les familles à faible revenu et les personnes âgées à investir dans des rénovations écoénergétiques pour leurs maisons. Avant l'annonce du budget, le Conseil de conservation a donné son avis au sujet des secteurs dans lesquels il convenait d'investir pour permettre au Nouveau-Brunswick de progresser sur les plans de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

► La sentinelle de la baie de Fundy du Conseil de conservation, M. Matt Abbott, suit de près le travail entrepris par le gouvernement fédéral pour moderniser l'Office national de l'énergie. Le gouvernement a formé un groupe d'experts chargé de consulter le public, les peuples autochtones, les parties intéressées, les provinces et les territoires sur la façon de renforcer le processus réglementaire de l'énergie. M. Abbott prendra part à la session du groupe d'experts prévue à Saint John le 21 mars.

Alimentation
saine et naturelle

Healthy
natural food

Calactus

125 rue Church
Moncton, N.-B.
E1C 4Z8, Canada

vegetarian
restaurant
végétarien

tel 506.388.4833
info@calactus.ca
www.calactus.ca

Le système de classification des eaux pour les lacs et les rivières du Nouveau-Brunswick est-il à nouveau en bonne voie?

Par Corey Robichaud

Le système de classification des eaux pour les lacs et les rivières du Nouveau-Brunswick est à nouveau à l'ordre du jour de la discussion sur la stratégie de protection des eaux de la province.

Dans le cadre de ses observations sur les séances de mobilisation consacrées à l'eau en 2016, qui ont servi à recueillir les avis de divers intervenants, des Premières Nations et du public, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, M. Serge Rousselle, a déclaré: « L'état actuel du Règlement sur la classification des eaux, adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, est

une préoccupation qui a été soulevée à de nombreuses reprises. C'est pourquoi nous formons un groupe de travail technique qui sera chargé d'étudier en détail cette question particulière et de fournir des recommandations pour l'élaboration de la stratégie générale sur l'eau. »

La directrice exécutive du Conseil de conservation, Mme Lois Corbett, fait partie des quinze membres de ce groupe de travail technique sur l'eau.

« Nous sommes particulièrement heureux de constater que le ministre s'est engagé à faire de la classification des eaux l'un des principaux volets de la stratégie

générale de protection de l'eau en formant un groupe de consultation technique. Cette décision ouvre la voie à la création gouvernementale d'une stratégie globale et progressiste fondée sur la législation moderne », a déclaré Mme Corbett.

Dans le monde entier, les systèmes de classification des eaux servent d'outil scientifique pour protéger la qualité de l'eau. Par exemple, la rivière Nashwaak a été désignée comme un cours d'eau de catégorie A, ce qui lui assure une protection contre de nouvelles sources de pollution. Lorsqu'un plan d'eau est classé, des groupes de bénévoles, des organismes gouvernementaux et des entreprises unissent leurs forces pour maintenir sa classification.

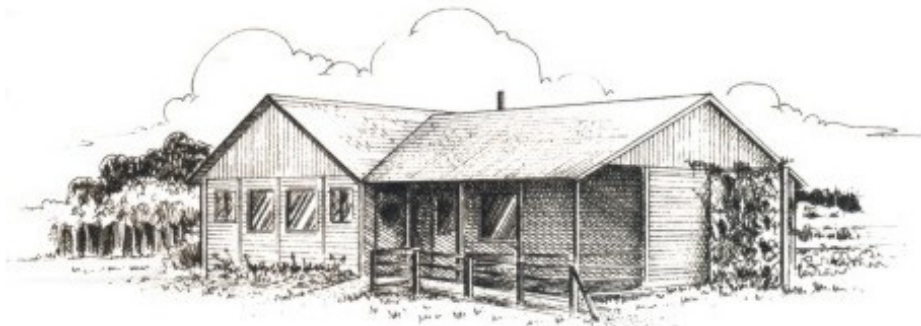
En 2014, la Nashwaak Watershed Association (association du bassin hydrographique de la rivière Nashwaak) a déposé plainte auprès de l'ombudsman de la province concernant la gestion du programme de classification des eaux. Dans sa réponse, l'Ombudsman Charles Murray a condamné la gestion du programme de classification des eaux, qu'il estimait soumis à des problèmes juridiques qui avaient réduit le règlement environnemental à ce qu'il décrivait comme un « détecteur de fumée sans piles ».

« Il arrive un moment où un retard prolongé dans la mise en œuvre des dispositions d'une loi ou d'un règlement contrevient à la volonté expresse de l'assemblée législative ou du lieutenant-gouverneur en conseil », a écrit M. Murray dans son rapport de 2014.



Harmonie, Savoir-Faire, Passion!

Depuis 1996



3935, route 115 Notre-Dame, Nouveau-Brunswick



1 (888) 224-2233 • info@downeastcoffee.ca • www.downeastcoffee.ca

Comment rafistoler la Loi sur les pêches

Par Matthew Abbott

Presqu'aussi vieille que le Canada, la *Loi sur les pêches* a constitué un important volet des lois sur l'environnement durant les 150 dernières années. Bien sûr, cette Loi a fait l'objet de plusieurs changements durant toutes ces années avant d'être consolidée en 1977, puis radicalement révisée en 2012.

En 2012, des changements majeurs ont été apportés à la *Loi sur les pêches*, ce qui a permis de combler efficacement des lacunes criantes. Ces modifications ont eu lieu dans le cadre d'un important démantèlement d'autres lois sur l'environnement, dont la *Loi sur les évaluations environnementales* et la *Loi sur la protection des eaux navigables* (qui porte maintenant le nom de *Loi sur la protection de la navigation*). L'un des changements les plus discutables apportés à la *Loi sur les pêches* a été la suppression de la protection explicite de l'habitat du poisson, que l'on a remplacé par une disposition interdisant un « dommage sérieux à tout poisson visé par une pêche commerciale, récréative ou autochtone ».

Or, l'interdiction de la destruction de l'habitat du poisson était la pierre angulaire de la *Loi sur les pêches*, c'est à dire la

disposition qui donnait une force réelle à cette Loi. Cette priorité accordée à la protection de l'habitat montrait que nous étions conscients de ne pas tout savoir; nous ne sommes, en effet, pas en mesure de comprendre entièrement la complexité des processus écologiques qui se produisent dans nos lacs, nos rivières et nos océans. Vu notre incapacité à comprendre la complexité des écosystèmes aquatiques, il eut été sage d'axer nos efforts sur la protection des composantes de base des écosystèmes naturels. Malheureusement, l'accent mis sur certaines pêcheries particulières après 2012 a manqué d'instaurer cette approche responsable de la gestion de la pêche.

Depuis les changements survenus en 2012, des efforts ont été consentis dans tout le Canada pour faire en sorte de rétablir la *Loi sur les pêches* ainsi que d'autres lois : le milieu scientifique, des collectivités indigènes, des organisations de pêche ainsi que des groupes de conservation et de protection environnementale ont uni leurs forces pour exiger le rétablissement de la *Loi sur les pêches*, entre autres. Ces efforts ont suscité la création de nouvelles relations et fait en sorte que le rétablissement de la protection environnementale devienne un enjeu brûlant de l'élection fédérale de 2015.

Le nouveau gouvernement élu en 2015 s'est engagé à « revoir les modifications à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables* apportées par le précédent gouvernement, [à] réinstaurer les protections éliminées et [à] intégrer des mécanismes de

protection modernes ». Le gouvernement a continué de réaliser des changements par l'intermédiaire d'un Comité permanent de la Chambre des communes sur les pêches et les océans qui a publié un rapport le 24 février 2017. Ce rapport contient 32 recommandations, dont bon nombre proposent de rétablir les protections éliminées en 2012, de traiter les enjeux réglementaires de longue date et de combler les lacunes liées au financement et à la capacité d'application de la loi. Les recommandations du Comité contiennent, certes, quelques importantes lacunes, mais si le gouvernement prend les mesures recommandées, la *Loi sur les pêches* pourra à nouveau servir d'outil central pour protéger les eaux douces et salées que nous partageons.

Le rétablissement et l'amélioration de nos lois sur l'environnement sont bien plus qu'une vaine intention. Nous vivons à l'ère du changement climatique. Nos écosystèmes aquatiques seront confrontés à des changements de température, à une répartition différente des espèces et à des variations du pH imputables à l'acidification des océans. Nous devons prendre de bonnes décisions maintenant si nous voulons donner à nos lacs, à nos rivières et à nos eaux côtières une chance d'acquiescer la résistance nécessaire face au changement climatique.



Le milieu scientifique, des collectivités indigènes, des organisations de pêche ainsi que des groupes de conservation et de protection environnementale ont uni leurs forces pour exiger le rétablissement de la *Loi sur les pêches*, entre autres.



La catastrophe de la mine de Mount Polley cause encore des ravages plus de deux ans après l'événement : Pourquoi la mine de Sisson est source d'inquiétude pour le bassin hydrographique de la Nashwaak Par Tracy Glynn

Dans le cadre de l'exploitation envisagée de la mine de Sisson, on propose de construire l'un des plus grands bassins de retenue des résidus du monde dans la vallée supérieure de la rivière Nashwaak. Au vu de l'augmentation des catastrophes provoquées par les déversements de résidus miniers et de l'échec du processus d'autorisation de l'examen servant à déterminer la possibilité d'une rupture de la digue de la mine de Sisson, il y a de quoi se faire du souci pour l'avenir du bassin hydrographique de la rivière Nashwaak.

Jacinda Mack déclare que la vie de la population et le paysage du territoire Secwepemc, au cœur de la Colombie-Britannique, ont changé à jamais le 4 août 2014, date de la rupture de la digue du bassin de retenue des résidus de la mine de Mount Polley. Mme Mack occupait la fonction de gestionnaire des ressources naturelles de la Première Nation Xat'sull lorsque les 25 millions de mètres cubes d'eau de traitement contaminée (le volume de 10 000 piscines olympiques!) et de résidus se sont déversés dans le lac Polley, le lac Quesnel et, finalement, dans le bassin de la rivière Fraser.

Avant la tragédie de Mount Polley, les familles de la Première Nation Xat'sull pêchaient et traitaient jusqu'à 200 saumons par famille. Le bassin hydrographique du lac Quesnel abritait plusieurs industries lucratives: tourisme, sport et pêche commerciale, et recelait également des ressources minières et forestières, que l'on exploitait.

À titre de compensation pour les pertes provoquées par le pire déversement de résidus miniers de toute l'histoire de l'Amérique du Nord, la Première Nation Xat'sull a, à un moment donné, reçu des boîtes de saumon en conserve pour remplacer le saumon sauvage contaminé. Imperial Metals, l'entreprise qui exploite la mine de Mount Polley et le bassin de retenue des résidus miniers, ne s'est jamais vu infliger d'amende par le gouvernement de la Colombie-Britannique (C.-B.).

« Des tonnes de substances toxiques ont été rejetées dans les cours d'eau. L'habitat des poissons a été détruit. L'eau destinée à la consommation humaine était touchée. Il n'en reste pas moins que près de trois ans après la tragédie, et en dépit de preuves manifestes d'infraction des lois canadiennes, aucun niveau de gouvernement n'a porté d'accusation à l'encontre de cette entreprise. Cela est inadmissible, tout simplement inadmissible. Cette absence de réaction établit, en effet, un terrible précédent pour les autres mines du pays, et même du monde entier », s'indigne Ugo Lapointe, coordonnateur du programme canadien de Mines Alerte. Cette organisation poursuit le gouvernement de la C.-B. et la Mount Polley Mining Corporation devant les tribunaux pour infraction de la *Loi sur les pêches* lors de la catastrophe de Mount Polley.

La C.-B. a, certes, apporté certaines modifications à son code minier suite à des recommandations issues d'une enquête sur la tragédie de Mount Polley, mais Mme Mack, maintenant coordonnatrice de la First Nations Women Advocating Responsible Mining (Les femmes des Premières Nations militent pour l'exploitation minière responsable), allègue que ces changements ne sont pas suffisamment conséquents pour empêcher une autre catastrophe similaire.

Spécialiste technique de l'exploitation minière employé par le Center for Science in Public Participation des É.-U., David Chambers, qui maintient que les catastrophes provoquées par les déversements de résidus miniers sont de plus en plus fréquentes, milite contre la construction de nouveaux bassins de retenue des résidus miniers. Selon le rapport intitulé « *The Risk, Public Liability, and Economics of Tailings Storage Facility Failures* » (Le risque, la responsabilité publique et les répercussions

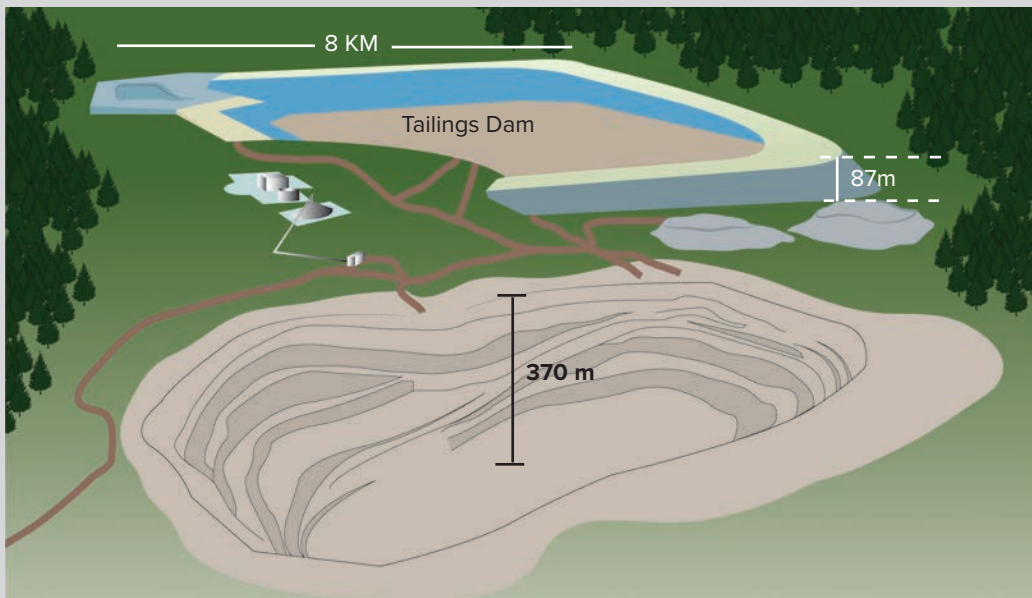
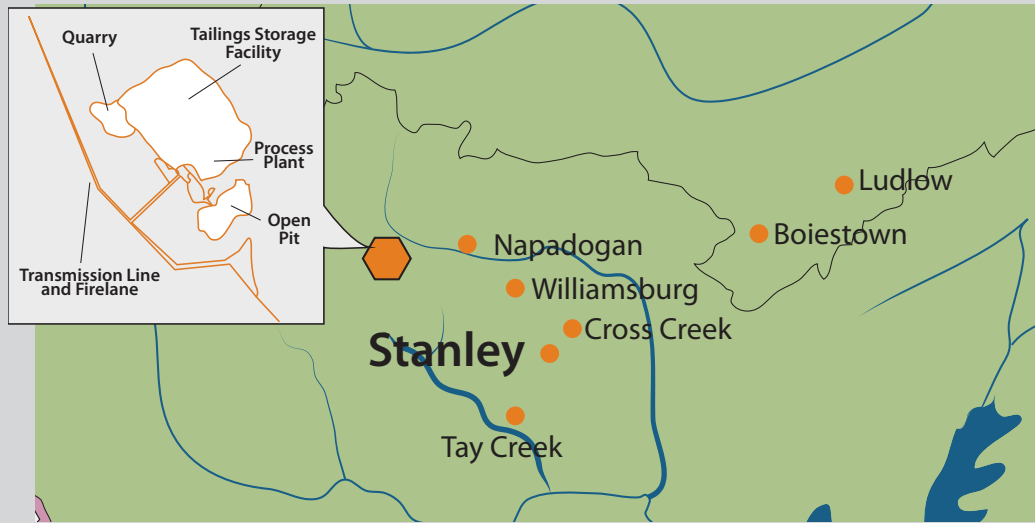
économiques associés aux défaillances d'installations d'entreposage des résidus miniers), co-rédigé par M. Chambers, la moitié des ruptures graves des digues de retenue des résidus miniers survenues durant les 70 dernières années, soit 33 sur 67, se sont produites entre 1990 et 2009. Et on prévoit onze ruptures catastrophiques dans le monde entre 2010 et 2019. Selon ce rapport, le coût moyen engendré par ce type de tragédie s'élève à 543 millions de dollars.

Bien que l'industrie minière dise travailler à l'élaboration de pratiques exemplaires pour les bassins de retenue des résidus, les tragédies provoquées par les déversements de résidus miniers augmentent sans cesse en fréquence, en gravité et en coût à cause, et non pas en dépit, des techniques d'exploitation minières modernes. Les bassins de retenue des déchets miniers sont de plus en plus grands et ne sont pas soumis à une réglementation adéquate.

Dans le fond, l'exploitation minière est avant tout une industrie de gestion des déchets, affirme Joan Kuyek, fondatrice de Mines Alerte Canada. Mme Kuyek soutient que l'exploitation minière procure des avantages à court terme assortis de répercussions à long terme. En effet, que faire des grandes quantités de résidus générés par l'extraction du minerai? Ce problème se pose depuis longtemps, et il empire avec l'extraction du minerai de faible teneur qui génère encore plus de déchets et nécessite des bassins ou des installations d'entreposage encore plus grands. De plus, l'augmentation des ruptures de digues est directement liée à l'augmentation du nombre de bassins de plus grande envergure.

Les entreprises minières rejettent les résidus, soit les déchets qui demeurent suite à l'extraction et au traitement du minerai, dans des bassins où elles les entreposent de façon permanente, parce que cette façon de faire est moins

LA MINE DE SISSON:



DÉFAILLANCES DES DIGUES
À STÉRILES À L'ÉCHELLE
PLANÉTAIRE
1990-2009
33

CATASTROPHES PRÉVUES À
L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE POUR
LES DIGUES À STÉRILES

2010-2019
11

COÛT MOYEN PAR DÉFAILLANCE
DE DIGUE À STÉRILES

543\$
MILLION

Source: Centre for Science in Public
Participation www.csp2.org

dispendieuse que d'autres méthodes jugées plus sécuritaires pour l'environnement, comme l'empilement des résidus séchés.

Connaissant tous les risques associés aux digues à stériles d'aujourd'hui, on peut se demander si nous n'en arriverons pas à raconter l'histoire du jour où la digue de Sisson a cédé et détruit la rivière Nashwaak.

Résidente de Stanley, Lawrence Wuest travaille avec diligence pour mettre au jour les répercussions de ce qui pourrait être l'une des plus grandes mines de molybdène et de tungstène à ciel ouvert du monde. Propriété de Northcliff Resources et de Todd Minerals, la mine de Sisson se trouve à environ 30km de Stanley et à 60 km au nord-ouest de Fredericton. L'exploitation aurait une envergure d'environ **1 250 ha, un puit à ciel ouvert de 145 ha et de 370 m de profondeur** ainsi qu'un bassin de retenue des résidus d'une longueur de **8 km et d'une hauteur**

estimée à 87 m à son point le plus profond. Par comparaison, la hauteur de la digue de Mactaquac est d'environ **40 à 50 m et sa longueur atteint 0,5 km.**

Selon Mme Wuest, si une digue devait céder à la mine de Sisson, le volume de résidus déversé pourrait être quatre fois supérieur à celui de Mount Polley. D'après elle, si un tel scénario se produisait, les résidus seraient emportés par la rivière Nashwaak et atteindraient Stanley en 17 minutes and Fredericton en trois jours.

Le Conseil de conservation a réuni des experts, qu'il a chargés d'examiner et de commenter les rapports d'évaluation environnementale de la mine. S'appuyant sur l'évaluation du projet et l'évaluation environnementale des experts, le Conseil de conservation soutient que la mine de Sisson ne doit pas être approuvée. D'importantes questions concernant

les répercussions de la mine sur l'environnement naturel demeurent, en effet, sans réponse à ce jour. De plus, il est tout à fait scandaleux que les demandes d'évaluation des risques de déversement de résidus miniers dans la rivière Nashwaak aient été ignorées par les personnes chargées de l'évaluation environnementale.

Lorsque les ministres responsables de l'exploitation minière des provinces et des territoires du Canada se réuniront à St. Andrew (Nouveau-Brunswick) cet été, ils auront l'occasion de s'affirmer et de s'assurer que nos bassins hydrographiques sont suffisamment protégés pour éviter d'être à jamais réduits à néant par des résidus miniers.

Les Néo-Brunswickois aiment les bassins hydrographiques de leur province

La classification des eaux, c'est quoi, au fait?

Les gestionnaires des systèmes de classification des eaux du monde entier utilisent la science afin de fixer des objectifs transparents pour la qualité de l'eau. De même, les autorités des régions « classent » leurs rivières, leurs lacs et leurs affluents à l'aide de paramètres scientifiques (par exemple, oxygène dissout, état nutritionnel et vie aquatique), puis travaillent avec des groupes de chaque bassin hydrographique, dont des entreprises et des organismes communautaires et environnementaux, pour protéger ou améliorer la santé de l'eau. Au fil du temps, ce processus inclusif permet d'assurer le maintien ou l'amélioration de la santé des cours d'eau.

Utilisé dans toute l'Europe, en Nouvelle-Zélande et dans la majeure partie des États-Unis, ce système de protection des bassins hydrographiques a donné lieu à l'établissement de plans de gestion de l'eau et de projets de restauration durables qui permettent de relier les collectivités en amont et en aval.

Le Nouveau-Brunswick a commencé à travailler à la mise en œuvre de ce système fondé sur la science il y a plus de 15 ans, lors de l'adoption du Règlement sur la classification des eaux de notre *Loi sur l'assainissement de l'eau*, dans l'objectif final de pouvoir classer toutes les eaux de la province, bassin hydrographique par bassin hydrographique. Dix-neuf groupes de protection des bassins hydrographiques ont réalisé une collecte de données extensive pour soumettre leurs rivières à la classification. À ce jour, aucune de leurs propositions n'a été approuvée.

Parmi ces groupes se trouvait la Nashwaak Watershed Association, qui a proactivement cherché à obtenir la classification des cours d'eau de sa région. Une plainte déposée par cette association et de nombreux autres groupes environnementaux a donné lieu à une enquête par le Bureau de l'Ombudsman concernant le retard du gouvernement dans l'application du Règlement sur la classification des eaux.

Dans son rapport publié en 2014, l'ombudsman a indiqué que le système de classification ne procurait aucune protection, car le Règlement sur la classification des eaux n'avait jamais été appliqué. Il a déclaré que le gouvernement possédait toute l'information disponible pour approuver la proposition de la Nashwaak Watershed, mais qu'il avait « traîné les pieds ».

En mars 2016, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a annoncé qu'il commencerait à travailler à l'élaboration d'une nouvelle stratégie globale de protection de l'eau. Cette décision donne aux Premières Nations, aux scientifiques, aux entreprises, au milieu environnemental et aux groupes locaux de protection des bassins hydrographiques l'espoir que le Règlement sur la classification des eaux, jusqu'ici négligé, servira de fondement à cette stratégie.

Par Tracy Glynn,
Kaleigh Holder et
Emily McPhee

Le Conseil de gestion du bassin versant de Restigouche

Le Conseil de gestion du bassin versant de Restigouche veille à la conservation et à la restauration du saumon atlantique de la rivière Restigouche et de son habitat. Les membres du Conseil comprennent des Premières Nations, des municipalités, des groupes de loisirs et des intervenants de l'industrie.

La Nashwaak Watershed Association

La rivière Nashwaak est une destination prisée par les adeptes du canotage, de la pêche au saumon et de la descente en pneumatique. La Nashwaak Watershed Association a pour mission de protéger les zones naturelles saines du bassin hydrographique de la Nashwaak en y acquérant des terres pour les restaurer. Cette organisation fait également tout son possible pour veiller à ce que la rivière Nashwaak et ses affluents soient des couloirs de verdure reliés aux hautes terres boisées, que les sources de pollution soient examinées et diminuées, que les espèces de poisson indigènes puissent prospérer et que les saumons reviennent en plus grand nombre dans la rivière Nashwaak.

La Fredericton Area Watersheds Association (FAWA)

La Fredericton Area Watersheds Association a pour mission de protéger la qualité de l'eau des ruisseaux qui se jettent dans la rivière St-Jean à l'intérieur des frontières de la ville. Les activités comprennent un contrôle approfondi de la qualité de l'eau, de l'affectation de la terre et des conditions socio-économiques. La FAWA travaille actuellement en étroite collaboration avec des étudiants de l'école secondaire de Fredericton et de l'Université du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'activités d'intendance, telles que la plantation d'arbres, le nettoyage de ruisseaux et de terres humides et le jardinage communautaire.



Saviez-vous qu'au Nouveau-Brunswick, il y a plus de 30 groupes qui travaillent à la protection des eaux? Nous en présentons ici quelques-uns, que nous avons sélectionnés dans différentes régions de la province. Nous espérons que cela vous donnera l'envie de faire partie du groupe de protection du bassin hydrographique de votre région.

Esgenoôpetitj Watershed Association

Esgenoôpetitj Watershed Association

C'est en novembre 2016 que la Esgenoôpetitj Watershed Association a été créée. Samantha Robichaud et Lorraine Savoie, deux techniciennes chargées de l' surveillance environnementale, sont très heureuses de faire partie d'une association qui crée des emplois et informe le public de tout ce qui touche à l'eau.

L'Alliance du bassin versant Petitcodiac

En 2016, l'Alliance du bassin versant Petitcodiac a célébré l'annonce de l'élimination de la route sur digue qui affectait la rivière Petitcodiac et de son remplacement par un pont. « Nous sommes sur les épaules de géants, et je serai à jamais reconnaissante envers ceux qui nous ont précédés. Ce jour marque la résurrection officielle de la rivière Petitcodiac aux yeux du gouvernement et de la collectivité. J'espère que tous ceux qui ont traversé la route en remblai en portant un cercueil sur lequel était inscrit « Petitcodiac RIP », sont fiers de nous », a déclaré Christine McLauchlan, directrice générale de l'Alliance du bassin versant Petitcodiac.

Alliance du bassin versant Petitcodiac

Belleisle Watershed Coalition

Le bassin hydrographique de Belleisle couvre les 37 000 ha de forêts et de terres agricoles qui entourent la baie de Belleisle. La Belleisle Watershed Coalition, qui réalise des échantillonnages et des contrôles de la qualité de l'eau, a récemment célébré le développement d'un sentier de la crique de Belleisle de 5 km de long.

La Canaan-Washademoak Watershed Association

La Canaan-Washademoak Watershed Association travaille avec des propriétaires fonciers, des organismes publics, le milieu universitaire et le secteur privé pour protéger et améliorer la qualité de l'eau de la rivière Canaan et du lac Washademoak. Les activités comprennent des réunions mensuelles avec des conférenciers experts, des ateliers, des événements communautaires ainsi que des travaux de recherche et de surveillance.

Bassins hydrographiques du Nouveau-Brunswick

-  Baie-des-Chaleurs
-  Fundy Est
-  Déroit de Northumberland
-  Intérieur de la baie de Fundy
-  Rivière Miramichi
-  Rivière Nepisquit
-  Péninsule Acadienne
-  Îles Fundy
-  Rivière Petitcodiac
-  Bassin de la Rivière Restigouche
-  Bassin de la Rivière Saint John
-  Bassin de la Rivière St. Croix
-  Fundy Ouest

3

RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER

la qualité de l'eau de la baie de Shédiac

Par Corey Robichaud

1

**Accroître la
sensibilisation aux
multiples sources
de contamination**

Après que la publication d'un rapport erroné sur la qualité de l'eau pour la baignade à la plage de Parlee l'été dernier ait donné lieu à des vagues successives de rapports indiquant une contamination de l'eau de la totalité de la baie de Shédiac, le ministre de l'Environnement, M. Serge Rousselle, a annoncé la formation d'un nouveau comité directeur qui travaillera avec des scientifiques et des intervenants locaux pour trouver les causes de la contamination de l'eau et remédier au problème dans l'ensemble du bassin hydrographique d'ici à la saison estivale de 2017.

Que faut-il faire pour que les touristes et les gens de la région puissent se baigner à la plage de Parlee l'été prochain?

Voici trois recommandations que le directeur de l'Association du bassin versant de la baie de Shédiac (ABVBS), M. Rémi Donelle, a présentées pour favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de la baie de Shédiac :

**Rémi Donelle, le directeur
de l'Association du bassin
versant de la baie de
Shédiac**



Selon M. Donelle, les sources de pollution sont multiples et il est fort probable qu'il ne suffira pas d'en traiter qu'une seule.

« Ce n'est pas un problème simple. Il n'y a pas qu'une seule source de contamination à la plage de Parlee. Un petit peu de pollution vient de partout; alors, il est de la responsabilité de chacun de faire ce qu'il peut », a expliqué M. Donelle au Conseil de conservation le 15 février 2017. « Pour être efficace, le comité directeur devra travailler avec de nombreux partenaires différents, c'est-à-dire aussi bien avec la Commission des Égoûts Shédiac et Banlieues et la Ville de Shédiac qu'avec les résidents, les propriétaires de bateau et les agriculteurs ».

En fait, nous voyons le début de cette collaboration entre les intervenants locaux. Par exemple, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, M. Dominic LeBlanc, se trouvait à Shédiac le 20 février pour parler aux représentants de la ville d'un projet de 1,9 million de dollars afin de mettre à niveau les canalisations d'égout de la ville sur Main Street si ces canalisations se révélaient être la source de la contamination. Si nécessaire, M. LeBlanc a affirmé qu'il s'adresserait au gouvernement fédéral pour obtenir le financement requis.

En ce qui concerne les autres sources de contamination potentielles, l'ABVBS a l'intention d'accroître la sensibilisation de la population à l'utilisation gratuite des stations de pompage aux deux ports de plaisance de la baie et de travailler avec les agriculteurs locaux pour aider à empêcher l'apparition de toute source de contamination supplémentaire. Cependant, M. Donelle indique que si la situation continue d'empirer, le gouvernement devra peut-être aussi envisager d'imposer un règlement plus strict.

Quelques faits que vous connaissez peut-être au sujet de la plage de Parlee

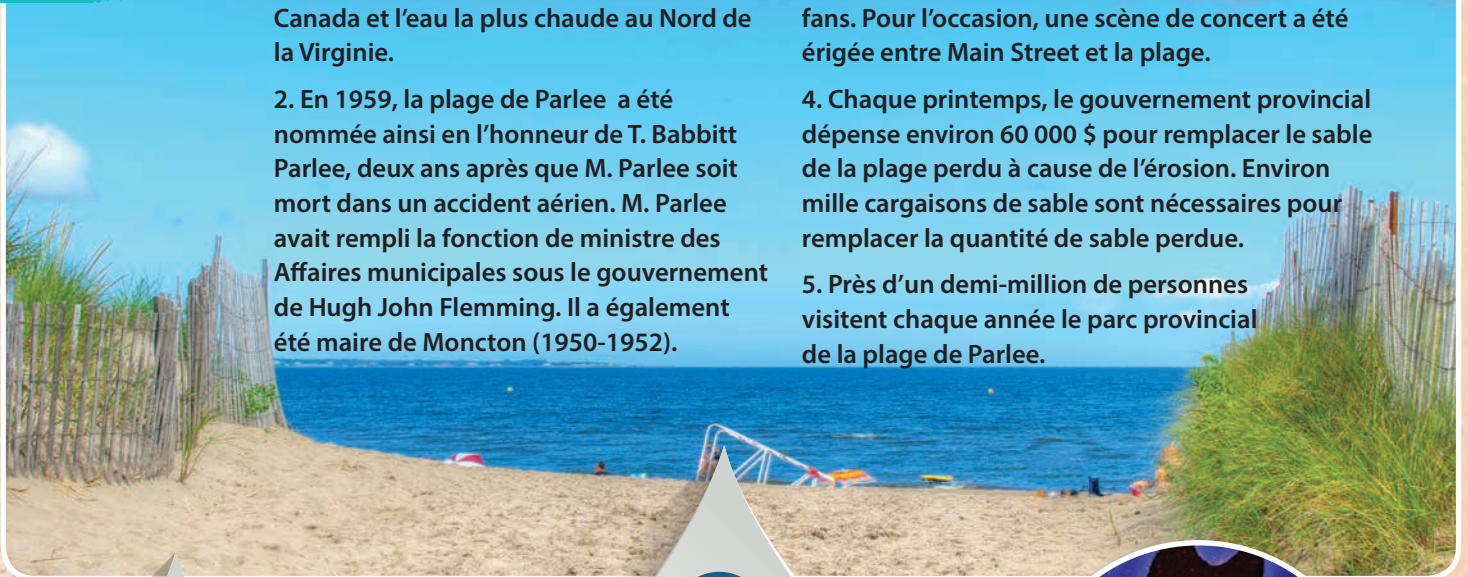
1. La plage de Parlee a l'eau salée la plus chaude du Canada et l'eau la plus chaude au Nord de la Virginie.

2. En 1959, la plage de Parlee a été nommée ainsi en l'honneur de T. Babbitt Parlee, deux ans après que M. Parlee soit mort dans un accident aérien. M. Parlee avait rempli la fonction de ministre des Affaires municipales sous le gouvernement de Hugh John Flemming. Il a également été maire de Moncton (1950-1952).

3. En 1989, les Beach Boys ont organisé un concert à la plage de Parlee, auquel ont assisté 20 000 fans. Pour l'occasion, une scène de concert a été érigée entre Main Street et la plage.

4. Chaque printemps, le gouvernement provincial dépense environ 60 000 \$ pour remplacer le sable de la plage perdu à cause de l'érosion. Environ mille cargaisons de sable sont nécessaires pour remplacer la quantité de sable perdue.

5. Près d'un demi-million de personnes visitent chaque année le parc provincial de la plage de Parlee.



2

**Cerner et cibler
des sources de
contamination
précises**

M. Donelle pense qu'il faut cerner avec précision les sources de contamination avec l'aide du gouvernement et des partenaires.

Le comité directeur travaillera avec le Dr. Douglas Campbell, professeur à l'Université Mount Allison, qui avait affirmé qu'il avait l'intention d'étudier la pollution de la baie de Shédiac avec l'aide des étudiants de sa classe de microbiologie en novembre dernier.

Dr. Campbell collaborera avec le gouvernement pour recueillir les résultats des analyses bactériologiques de la baie de Shédiac auprès des parties intéressées, telles que l'ABVBS, et mettra à jour le nouveau portail d'information de la province sur la qualité de l'eau de la plage de Parlee. M. Donelle espère que cette base de données récemment mise à jour les aidera à chercher dans la bonne direction.

3

**Examiner le système
de test de la qualité de
l'eau actuel et informer
le public de la source
de chaque type de
contamination**

Bien que le gouvernement ait promis d'examiner le système de test de la qualité de l'eau actuel et de mieux informer le public de la qualité de l'eau en améliorant la signalisation sur place et en affichant les résultats de l'analyse de la qualité de l'eau en ligne, M. Donelle pense qu'il est nécessaire de donner des renseignements plus précis concernant les raisons pour lesquelles la qualité de l'eau est mauvaise: « Actuellement, les gens ne connaissent pas les raisons pour lesquelles la qualité de l'eau est médiocre : est-ce à cause d'un nombre de bactéries élevé? Est-ce dû aux pluies? »

M. Donelle explique qu'il y a une grande différence entre un dénombrement de *E. coli* de 100 et de 1000, entre les pics de contamination engendrés par les pluies et ceux imputables à des quantités anormales de matières fécales animales. Chaque personne a un niveau de tolérance qui lui est propre et c'est pourquoi il recommande que le gouvernement fasse preuve de transparence concernant la source de contamination lorsqu'il affiche les résultats de l'analyse de la qualité de l'eau.



Bactérie *E. Coli*

Quand est-il sécuritaire de se baigner?

L'*Escherichia coli* (*E. coli*, en abrégé) est une bactérie que l'on trouve dans l'environnement, les aliments et les intestins des humains et des animaux. Bien que la majorité des souches de *E. coli* soient inoffensives, certaines d'entre elles peuvent rendre les gens malades et causer une défaillance rénale, des infections urinaires, des problèmes respiratoires et la pneumonie. Lorsqu'il y a présence de *E. coli* dans l'eau, la cause en est généralement un écoulement d'eaux usées ou des matières fécales animales. C'est pourquoi les responsables de la santé publique du monde entier contrôlent minutieusement le *E. coli* et ses différentes souches.

Santé Canada a établi des limites de sécurité pour le *E. coli* dans l'eau potable et dans les eaux récréatives. Le nombre de bactéries fécales jugé dangereux pour la baignade récréative est différent pour l'eau douce et l'eau salée. Si les tests révèlent un nombre plus élevé que la moyenne de 35 pour chaque 100 millilitres (juste un peu moins d'une demi-tasse), l'eau est déclarée non sécuritaire et la plage est fermée.

Dans les coulisses de la maison de la conservation



Tous dehors pour apprendre au fil des saisons

Les enfants aiment apprendre dehors tout au long de l'année, et ce ne sont pas les occasions qui manquent d'inclure les maths, la littérature, les sciences et d'autres disciplines dans les cours sur les espèces du Nouveau-Brunswick et leur habitat, peu importe la saison. Nadine Ives, notre coordonnatrice du projet Tous dehors pour apprendre, continue d'explorer les sentiers naturels et les terres humides de notre province avec des étudiants et des enseignants de l'école primaire Lincoln pour découvrir le parcours des renards et des lièvres d'Amérique en suivant leurs traces; ensemble, ils ont également examiné les pommes cachées dans les arbres par les écureuils et observé les mésanges dans les mangeoires



(parrainées par Shur-Gain Feeds'n Needs). Ils ont fait le suivi des conditions météorologiques, creusé des puits à neige et mesuré la hauteur de la neige (maintenant de 109 cm!) pour découvrir que la profonde couche de neige glacée contient deux fois plus d'eau que la couche floconneuse supérieure. Ils ont aussi testé le facteur éolien et eu l'occasion de constater que les raquettes facilitent grandement les déplacements (merci pour l'excellente idée, les lièvres d'Amérique!). Finalement, ils ont examiné de près les flocons et admiré un aigle monter en flèche au-dessus de leurs têtes. Et il y a encore tant à découvrir!

Allez apprendre dehors avec eux!

www.learningoutside.ca



Photo: Liane Thibodeau

Votre arbre préféré est-il vieux et audacieux? Beau et spectaculaire? Protagoniste d'une histoire incroyable? Le Conseil de conservation travaille actuellement à la deuxième édition des **Fabuleux arbres du Nouveau-Brunswick**. Il est encore temps de poser la candidature de votre arbre préféré. Les près de 100 candidatures que nous avons reçues à ce jour sont la preuve que les Néo-Brunswickois aiment leurs arbres!

Alors, n'hésitez pas à communiquer avec **Tracy, par téléphone, au 506 458-8747, ou par courriel, à forest@conservationcouncil.ca**.

You Tube

Le Conseil de conservation sur YouTube

Avez-vous récemment consulté la chaîne Youtube du Conseil de conservation? Vous y trouverez des vidéos sur notre projet des fabuleux arbres ainsi que sur notre programme Tous dehors pour apprendre. Une autre vidéo porte sur le Honeybeans Cafe du bord de mer de St. Andrews et sur l'importance d'acheter des produits locaux. Ces vidéos sont produites par Samantha Phillips, une cinéaste de Fredericton, également stagiaire au CCNB.

Les vidéos en voie de production traitent de sujets tels que les énergies renouvelables et le profil de champions de l'environnement. YouTube : CCNB YouTube.